



Nouvelle directive ECODESIGN

Nous sommes tous concernés, cette directive touche à présent les transformateurs électriques.

Contexte : La demande en énergie ne cesse de s'accroître, le réchauffement climatique restera toujours une problématique à gérer.

Mise en application du '20-20-20 targets'*



↓ Emissions de CO₂



Energie renouvelable



↑ Efficacité énergétique

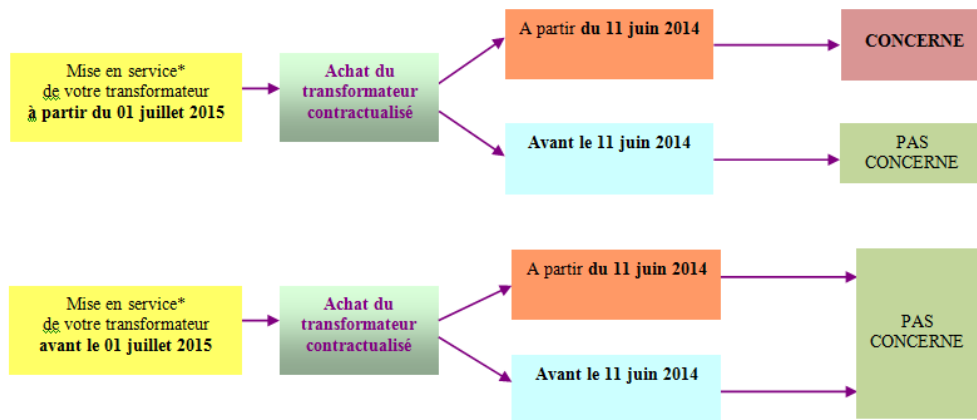
*Terme trouvé sur http://ec.europa.eu/clima/policies/g-gas/progress/index_en.htm

CE QU'IL FAUT SAVOIR :

Qui ? (acteurs concernés)	- Réseaux privés ou publics de transport ou distribution - Applications industrielles
Quoi? (Équipements concernés)	- Transformateurs de puissance > 1 Kva - fréquence = 50 Hz
Où ?	Partout en Europe et la France s'est engagé à atteindre des objectifs précis sur la réduction de ses différentes consommations.
Quand ?	Achat des appareils contractualisé après le 11/06/2014 et mise en service des transformateurs à partir du 01/07/2015.
Comment ?	En installant des transformateurs à « faibles pertes ».
Combien ?	Plus coûteux à l'achat qu'un transformateur actuel, mais plus intéressant en consommation sur le long terme.
Pourquoi ?	Réduction des émissions de CO ₂ d'ici 2015 en Europe. Effectuer des économies d'énergie.

APPLICATION DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE – COMMISSION DE REGULATION No. 548/2014
 du 21 Mai 2014

Votre projet est-il concerné par la nouvelle directive ?



*mise en service = mise sous tension sur le réseau

Source : Schneider Electric

REDUCTION DES PERTES – TRANSFORMATEURS DE DISTRIBUTION

 La directive prévoit pour les **transformateurs de distribution** une réduction des pertes **énergétiques** selon les classifications existantes (Ao, Ak, Bk, ...).

Type	Puissance (kVA)	Classe de pertes standard actuel*	A partir du 01/07/2015	A partir du 01/07/2021
Poteau immergés	20, 50 et 100	CoDk	AoCk	AoBk
	160 Kva	DoDk	CoCk+32%	Co-10% Ck+32%
Cabines Immergés (≤3150kVA)	50 et 100	CoDk	AoCk	Ao-10% Ak
	160	DoDk		
	250 à 630	EoCk		
	800 et 1000	DoDk		
	>1000		AoBk	
Secs (≤3150kVA)	≤630	CoBk	AoBk	
	>630	CoBk	AoAk	

Tolérance	Pertes à vide/dues à la charge	+/-15%	+5%	+5%
	Pertes totales	+/-10%		

*Classifications de pertes approximatives couramment constatées en France.

Ces pertes représentent un gain énergétique moyen sur le parc français :

- D'environ -18% sur les pertes totales en transformateur immergé,
- D'environ -16% sur les pertes totales en transformateur sec.